



**CSE**  
**SIEGE**  
**SNCF**  
**RESEAU**

JUIN 2026

## COMPTE RENDU DU CSE EXTRA du 11 JUIN 2026



### Approbation des comptes 2025 du CSE Siège SNCF Réseau

- Faits marquants de l'activité du CSE :
  - Résonances
  - 25 élus titulaires et 23 suppléants
  - Périmètre CSE : 2 848 agents au 30/11/2024
- Présentation du rapport annuel d'activité et de gestion 2025
  - Le budget des attributions économiques et professionnelles (AEP) présente un excédent de 21 000 euros en 2025, pour un montant de subventions AEP de 325 000 euros.
    - La formation des élus représente 6%
    - Les frais de fonctionnement représentent 67,8%
    - Et les expertises et missions économiques représentent 26,2%
  - Le budget des activités sociales et culturelles (ASC) présente un déficit de 187 000 euros en 2025.
    - Le tourisme et bien être représente 8,9% du budget
    - La billetterie représente 24,7% du budget
    - Les fêtes de fin d'année représentent 18,4% du budget
    - Le titre de paiement représente 35,9% du budget
    - Les autres ASC représentent 9,6% du budget
- Approbation des comptes 2025 du CSE Siège SNCF adopté à l'unanimité des votants.

**Les élus se prononcent unanimement CONTRE le transfert du budget AEP vers le budget ASC pour cette année. Cette position traduit le choix de maintenir les équilibres budgétaires actuels entre les différents budgets.**

**Par ailleurs, les comptes sont approuvés à l'unanimité.**



# BULLETIN D'ADHÉSION



## J'ADHÈRE À L'UNSA-FERROVIAIRE

Je donne mon consentement pour que les informations me concernant collectées à l'aide de ce formulaire fassent l'objet d'un traitement informatisé réalisé par l'UNSA-Ferroviaire, pour les finalités de gestion des adhérents, me faire bénéficier des offres de ses partenaires et me proposer de m'aider lors de problèmes avec mes employeurs. Je suis informé que mes données seront conservées dans la limite des prescriptions légales et que je peux retirer mon consentement à tout moment en cliquant sur l'onglet « suppression compte ».

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que du règlement européen, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant ainsi que de limitation et d'effacement en vous adressant à [dpo@unsa-ferroviaire.org](mailto:dpo@unsa-ferroviaire.org)

### LIEU, DATE & SIGNATURE

VILLE

DATE

SIGNATURE

PARRAINÉ PAR (FACULTATIF)



## JE SOUHAITE

## ADHÉRER EN LIGNE

Pas besoin de remplir le bulletin papier dans ce cas.



Je scanne le QR Code ou je clique sur la flèche

## VOS COORDONNÉES PERSONNELLES

NOM
PRÉNOM
DATE DE NAISSANCE
ADRESSE
CODE POSTAL
VILLE
EMAIL
TÉLÉPHONE

## VOS COORDONNÉES PROFESSIONNELLES

N° DE CP*
CLASSE
CP*   CDI   CDD
ALTERNANT
ENTREPRISE PRIVÉE
EMPLOI TYPE
LA SA / L'ENTREPRISE PRIVÉE
ÉTABLISSEMENT
TÉLÉPHONE

## MONTANT DES COTISATIONS

AGENTS	CLASSE	COTISATION ANNUELLE BRUTE**	COTISATION MENSUELLE NETTE	COTISATION ANNUELLE NETTE
ALTERNANTS & CDD		12 €	0,34 €	4,08 €
AGENTS SNCF ET SALARIÉS DES ENTREPRISES FERROVIAIRES PRIVÉES	CLASSE 1	92 €	2,61 €	31,28 €
	CLASSE 2	98 €	2,78 €	33,32 €
	CLASSE 3	110 €	3,12 €	37,40 €
	CLASSE 4	130 €	3,69 €	44,20 €
	CLASSE 5	150 €	4,25 €	51,00 €
	CLASSE 6	180 €	5,10 €	61,20 €
	CLASSE 7	200 €	5,67 €	68,00 €
	CLASSE 8	255 €	7,22 €	86,70 €
	CLASSE 9	290 €	8,22 €	98,60 €
RETRAITÉS	RETRAITÉS	48 €	1,36 €	16,32 €
	RÉVERSION	24 €	0,68 €	8,16 €

\*\*Article 199 quater C du Code des impôts : le crédit d'impôt est de 66 % du montant de la cotisation. Si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu, les services fiscaux vous remboursent le crédit d'impôt par chèque.

\*SI AGENT SNCFnt

